Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
Division de la communication
Réf: 230f10
Tél. +33 (0)3 90 21 52 40
Fax +33 (0)3 88 41 27 51
Internet: www.coe.int/congress
e-mail: congress.com@coe.int

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Congrès adopte un rapport sur l'observation des élections municipales en Azerbaïdjan

Strasbourg, 19.03.2010 – Dans le cadre d'un débat sur les élections municipales en Azerbaïdjan du 23 décembre 2009, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a adopté un rapport, une résolution et une recommandation, le 18 mars, à Strasbourg. Le rapport, présenté par Francis Lec, Vice-président du Conseil Général de la Somme (France), était le résultat d'une mission d'observation des élections effectuée par une délégation d'élus du Congrès, du 20 au 24 décembre 2009 en Azerbaïdjan.

En général, le rapport a conclu que les élections ont été bien préparées d'un point de vue technique et qu'elles se sont déroulées dans une atmosphère calme. Cependant, des doutes ont été soulevés en ce qui concerne le processus d'inscription des candidats et le dépouillement des bulletins.

Le Congrès a exprimé sa préoccupation quant à la faiblesse du pluralisme politique. Il a maintenu son souhait de voir établir également un large pluralisme de l'information et de procéder à la libération des journalistes emprisonnés. A cet égard, le rapporteur Francis Lec s'est félicité de l'annonce faite hier d'une grâce présidentielle qui a permis la libération, entre autres, du rédacteur en chef du journal Azadlıq, Ganimat Zahid. « Je suis convaincu que c'est une mesure qui va dans le bon sens et j'espère que nous avons pu y contribuer par le dialogue que nous avons engagé avec les autorités », a souligné Francis Lec.

De façon à vérifier que l'Azerbaïdjan engage les réformes nécessaires en matière de démocratie locale et régionale, le Congrès demande, dans sa résolution, que les progrès réalisés soient examinés dans un délai maximal de deux ans. Le Congrès a également confirmé sa disponibilité pour apporter son aide à la mise en œuvre des réformes nécessaires renforcement de l'autonomie financière des municipalités et de leur autonomie par rapport aux autorités centrales, ainsi que pour procéder à l'élection du maire de Bakou